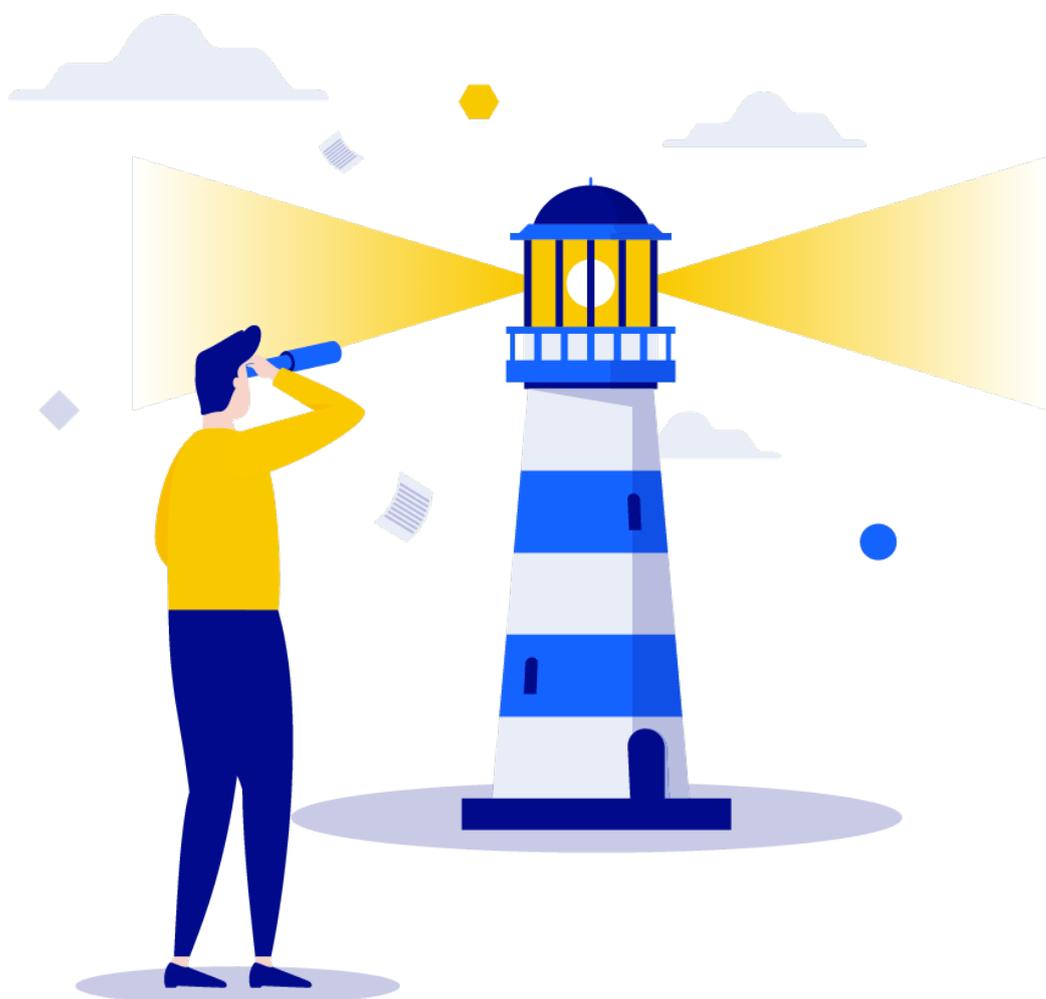


Lettre de L'OBSERVATOIRE



LES STRUCTURES FAMILIALES

Transformée, recomposée, la famille est toujours là. Elle demeure, en dépit de changements importants, une forme d'organisation de base de notre société. Mais qu'en est-il dans votre territoire ? Couples avec enfant(s), familles monoparentales, familles recomposées... Cette lettre de l'Observatoire fait le point sur la situation.

Ce qu'il faut retenir de la CC du Haut-Béarn



49%

de la population vit dans une famille

15 159

personnes vivent dans une famille

30%

des ménages composés d'une famille

4 513

ménages composés d'une famille

25%

des familles sont monoparentales

932

familles monoparentales

34%

taux de pauvreté des familles monoparentales

1 389€

niveau de vie médian des familles monoparentales

17%

taux de pauvreté des couples parentaux

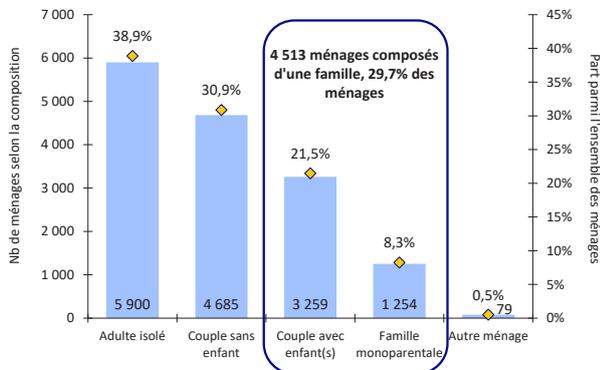
1 786€

niveau de vie médian des couples parentaux

Familles et ménages

Composition des ménages

Source : Insee, RP 2021



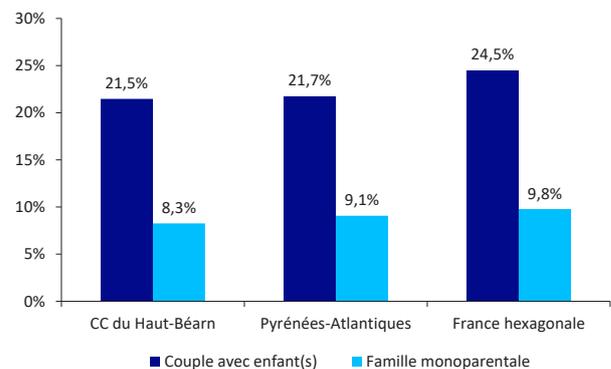
Par ailleurs, 1 250 ménages sont composés d'une famille monoparentale (y compris avec enfants de 25 ans ou plus), soit 8% (contre 9% dans les Pyrénées-Atlantiques et 10% en France hexagonale).

Dans la CC du Haut-Béarn, en 2021, 4 510 ménages (l'ensemble des occupants d'un même logement) sont composés d'une famille (un ménage constitué d'au moins un adulte avec au moins un enfant), soit 30% des ménages.

Parmi eux, 3 260 sont des couples avec enfant(s), soit 21% des ménages. Cette part atteint 22% dans les Pyrénées-Atlantiques et 24% en moyenne hexagonale.

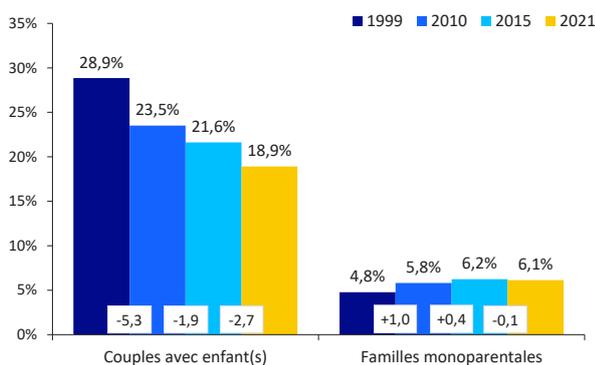
Part des familles (y compris avec enfant(s) de 25 ans ou plus) parmi les ménages

Source : Insee, RP 2021



Évolution de la part des familles (avec enfant(s) de moins de 25 ans) dans les ménages

Source : Insee, RP



Le nombre de familles (avec enfant(s) de moins de 25 ans) est passé de 4 200 en 1999, à 4 090 en 2015 pour atteindre 3 800 en 2021.

Entre 1999 et 2021, la part des couples avec enfant(s) parmi les ménages a diminué dans la CC du Haut-Béarn, passant de 29% en 1999, à 22% en 2015 pour atteindre 19% en 2021. Sur la même période, la part des familles monoparentales a augmenté : 5% en 1999 (soit 600 familles), 6% en 2015 (soit 910 familles) et en 2021 (soit 930 familles).

Dans le contexte national la tendance est celle d'une légère hausse du nombre de familles (avec enfant(s) de moins de 25 ans) mais d'une diminution de leur poids au sein des ménages (36% en 1999 contre 31% en 2021).

Au cours des dernières années, c'est la progression de la monoparentalité qui a compensé une diminution du nombre de familles avec un couple parental. L'influence combinée des séparations, divorces, décohabitations et du vieillissement de la population explique ces évolutions.

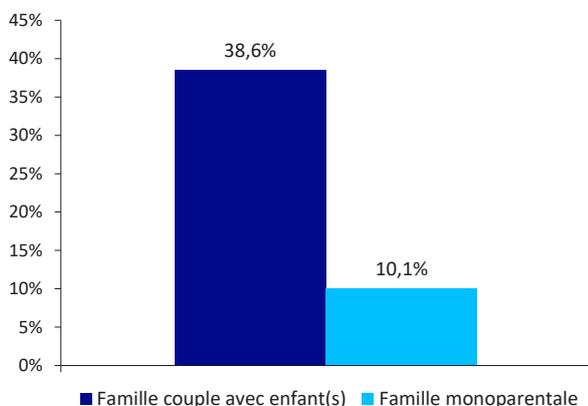


Pour certains indicateurs (composition des ménages page 3 ou femmes monoparentales page 6), la source Insee ne permet pas d'introduire un critère d'âge pour les enfants des familles, c'est pourquoi les enfants de 25 ans ou plus sont également pris en compte.

Familles et population

Part de la population vivant en famille

Source : Insee, RP 2021

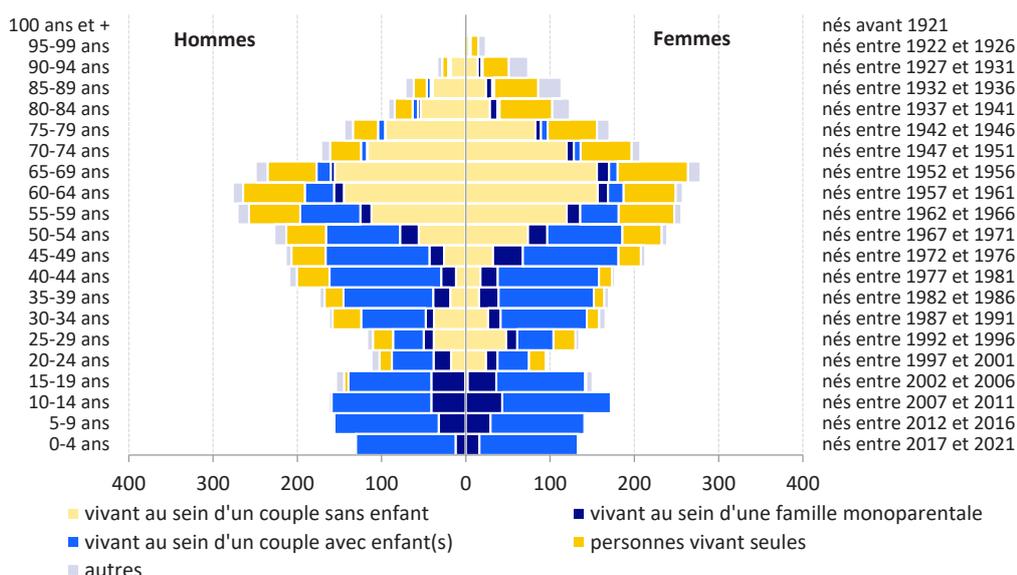


Dans la CC du Haut-Béarn, parmi l'ensemble de la population recensée en 2021, 12 010 personnes vivent dans une famille en couple avec enfant(s) et 3 150 dans une famille monoparentale.

21% des ménages sont donc des familles en couple avec enfant(s). La population vivant dans ce type de famille représente 39% de l'ensemble de la population. Par ailleurs, 8% des ménages sont des familles monoparentales. Elles représentent 10% de l'ensemble de la population de la CC du Haut-Béarn.

Pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2021



La pyramide des âges de la population des ménages permet de mettre en évidence la place des familles dans la structure de la population.

Jusqu'à 20 ans, la quasi-totalité de la population vit en famille. Ce n'est le cas que de 49% des 20-29 ans (étudiants, jeunes actifs) contre 71% des 30-49 ans. Passé cette tranche d'âge la proportion diminue fortement.

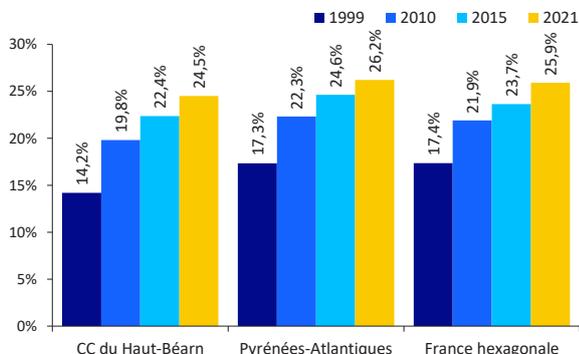
Les différences constatées chez les générations d'adultes pour les 25-49 ans entre les hommes et les femmes s'expliquent essentiellement par la présence de la très grande majorité de familles monoparentales composées de femmes avec enfant(s).

Familles

monoparentales

Évolution de la part des familles monoparentales

Source : Insee, RP



Parmi l'ensemble des familles monoparentales (y compris avec enfant(s) de 25 ans et plus) recensées dans la CC du Haut-Béarn, 940 sont des familles où le monoparent est une femme.

Entre 2010 et 2021, la part des femmes parmi les monoparents a diminué, passant de 83% en 2010 (soit 940 femmes) à 73% en 2021. Dans les Pyrénées-Atlantiques cette part est passée de 83% en 2010 à 78% en 2021 et en France hexagonale de 83% à 80%.

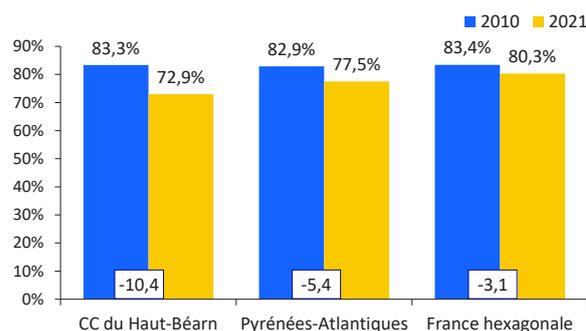
En 2021, parmi les 3 800 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans recensées dans la CC du Haut-Béarn, 930 sont des familles monoparentales, soit 25% des familles.

Entre 1999 et 2021, la part des familles monoparentales a augmenté. Elle est passée de 14% en 1999 (600 familles), à 22% en 2015 (910 familles) puis 25% en 2021 (930 familles).

Sur la même période, l'évolution a été de +9 points dans les Pyrénées-Atlantiques et en France hexagonale.

Évolution de la part des femmes parmi les monoparents

Source : Insee, RP

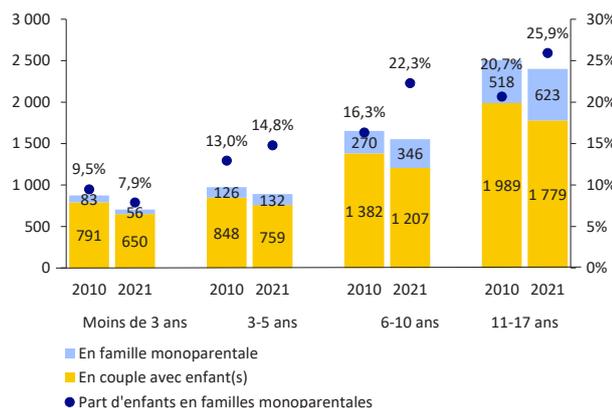


Enfants mineurs

des familles

Répartition des enfants mineurs par type de famille

Source : Insee, RP



En 2021, si 8% des moins de 3 ans de la CC du Haut-Béarn vivent dans une famille monoparentale, c'est le cas de 26% des 11-17 ans (respectivement 13 et 26% à l'échelle de la France hexagonale).

Sur cette tranche d'âge, la proportion s'est stabilisée depuis 2010.

On compte ainsi en 2021, 1 780 adolescents vivant au sein d'un couple et 620 vivant au sein d'une famille monoparentale.

Activité des parents

En 2021, 75% des couples parentaux et 77% des familles monoparentales vivant dans la CC du Haut-Béarn comptent tous les parents en emploi, soit +5 points par rapport à la France hexagonale dans les deux cas.

De plus, 21% des couples parentaux ne comptent qu'un actif en emploi sur les deux parents, soit -2 points par rapport à la France hexagonale.

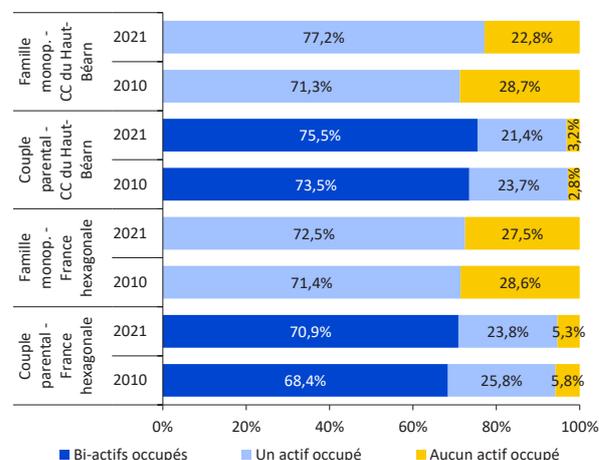
Enfin, 3% des couples parentaux et 23% des familles monoparentales de la CC du Haut-Béarn ne comptent aucun parent en emploi.

La part des couples parentaux dont les deux parents sont en emploi a eu tendance à augmenter sur les 11 dernières années : +2 points sur la période 2010-2021.

De même, la part des familles monoparentales actives en emploi est plus élevée que 11 ans plus tôt (+6 points).

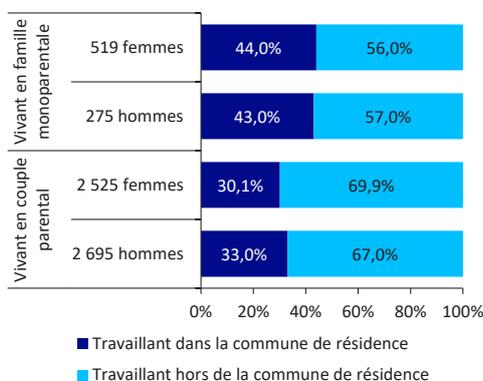
Taux d'activité de l'ensemble des parents selon le type de famille

Source : Insee, RP



Lieu de travail des parents

Source : Insee, RP fichiers détail 2021

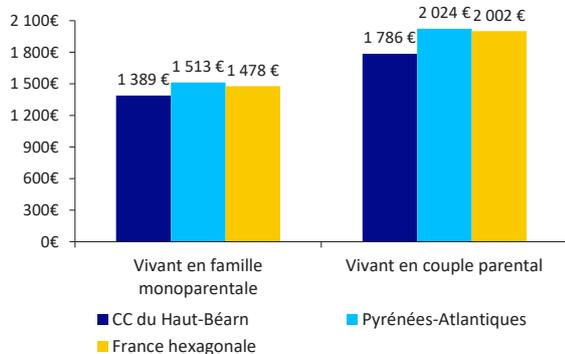


Pour les familles monoparentales, l'occupation d'un emploi en dehors de la commune de résidence concerne 57% des hommes (160 hommes) et 56% des femmes (290 femmes) dans la CC du Haut-Béarn. Ces proportions sont respectivement de 67 et 70% pour les couples parentaux (soit 1 810 hommes et 1 760 femmes).

Pauvreté au sein des familles

Niveau de vie médian des familles avec enfant(s)

Source : Insee, Filosofi 2021



Les familles monoparentales sont les structures familiales les plus touchées par la pauvreté avec un seul salaire dans le ménage et un (ou des) enfant(s) à charge.

En 2021, la pauvreté (au seuil de 60%) concerne 34% des habitants de la CC du Haut-Béarn vivant dans une famille monoparentale (environ 1 120 personnes) et 17% de ceux vivant en couple parental (autour de 2 140 personnes).

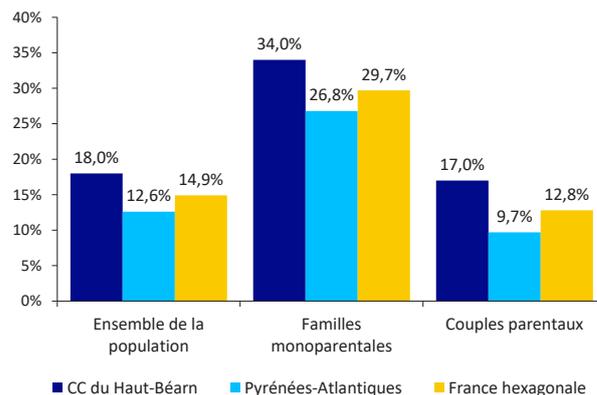
Pour comparaison, le taux de pauvreté des familles monoparentales est de 27% dans les Pyrénées-Atlantiques et de 30% en France hexagonale. Concernant les couples parentaux, il est respectivement de 10 et 13%.

Pour les familles avec enfant(s) de la CC du Haut-Béarn, la moitié de la population vivant dans une famille monoparentale dispose de moins de 1 389€ par mois quand l'autre moitié dispose de plus de 1 389€. Ce niveau de vie médian est inférieur à celui observé pour les couples parentaux (1 786€).

L'écart de niveau de vie, entre les 10% des populations les plus riches et les 10% les plus pauvres est de 1 583€ pour les familles monoparentales de la CC du Haut-Béarn, contre 1 833€ pour les couples parentaux.

Taux de pauvreté des familles avec enfant(s)

Source : Insee, Filosofi 2021



Concernant les données relatives aux revenus, les populations prises en compte sont les populations fiscales. Il s'agit du cumul des personnes inscrites sur les déclarations de revenus. Sont exclus les contribuables vivant en collectivité et les sans-abri.

De plus, les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptés dans les ménages où ils déclarent leurs revenus même s'ils occupent un logement indépendant.

La présentation des ressources des ménages selon les **niveaux de vie (ou revenus disponibles)** prend en compte l'ensemble des ressources des ménages (y compris prestations sociales et impôts) et le nombre d'unités de consommation des ménages. Elle permet ainsi de tenir compte des diverses compositions des ménages et donc des économies d'échelles liées à la vie en groupe.

Par convention, le **nombre d'unités de consommation (UC)** d'un ménage fiscal est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ;

- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

Les **taux de pauvreté** représentent la part des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian national (soit un **niveau de vie inférieur à 1 158€** par mois et par unité de consommation en 2021).

Compte tenu de la prise en compte des structures familiales (nombre d'unités de consommation),

- une personne seule est pauvre si elle vit avec moins de 1 158€ par mois ;
- un couple sans enfant à charge est pauvre s'il vit avec moins de 1 737€ par mois en cumulant l'ensemble des ressources du ménage ;
- une famille monoparentale avec un enfant est pauvre dès lors qu'elle présente un revenu disponible inférieur à 1 505€ par mois ;
- un couple avec deux enfants est pauvre si la somme des ressources du ménage n'atteint pas 2 432€ par mois.

Sont exclues de cette présentation graphique les populations pauvres vivant en ménage complexe (comme les ménages composés de plusieurs familles, les personnes vivant en colocation, etc.).

Quels enjeux ?

La famille et ses transformations relèvent de la sphère privée, des décisions de couple ou des relations entre parents et enfants. Pour autant, l'action publique locale doit permettre de prendre en compte les besoins existants. On pense bien sûr à l'action en direction de la petite enfance – en partenariat avec d'autres acteurs –, qui est essentielle pour les familles et en particulier les femmes. Faute de possibilité d'accueil (crèches, haltes-garderies notamment), un grand nombre de ces dernières – notamment des milieux populaires – se retire du marché du travail et y sacrifie une part de leur autonomie. Au-delà, l'offre périscolaire, l'offre d'activités de loisirs ou d'équipements, les actions de soutien à la parentalité ou de médiation familiale constituent tout autant des éléments qui contribuent à favoriser la qualité de vie des familles, leur intégration sociale.

Une attention particulière aux familles monoparentales est peut-être nécessaire afin d'aider ces parents seuls à concilier vie familiale et vie professionnelle. Les familles monoparentales ne

constituent pas une problématique en soi. Elles ne rencontrent pas forcément de difficultés. Toutefois, la monoparentalité accroît les risques de pauvreté et de difficultés éducatives. La monoparentalité accentue les difficultés plutôt qu'elle ne les crée. La collectivité peut, si elle le souhaite, les soutenir activement (au travers d'une facilité d'accès aux équipements, de la mise en place d'une tarification adaptée, ...)

La politique du logement est également au cœur de la question. Faute d'offre pour les familles à un prix raisonnable, le cœur de certaines villes a perdu une partie des familles qui n'avaient plus les moyens d'y rester. La situation est complexe, car le logement social ne peut jouer à lui seul le rôle d'équilibre. Si la mixité sociale est un enjeu pour les territoires, il ne faudrait pas oublier la mixité des formes familiales : les deux problématiques se complètent. La fragilité des unions et la complexité croissante des compositions familiales modifient pour partie les besoins en matière logement.

Aller plus loin :

Ce document constitue une première approche de la situation des structures familiales dans le territoire. L'analyse de la situation peut être développée par le biais d'études quantitatives plus développées, mais aussi d'un travail qualitatif – par le biais d'entretiens – auprès de la population et des acteurs sociaux. La question de la monoparentalité mérite en particulier un travail spécifique pour mieux répondre aux besoins de ce type de famille.

Rendez-vous dans votre espace Hublot : hublot.lecompas.fr

Sources : Insee RP 1999-2021, RP fichiers détail 2021, Insee Filosofi 2021



contact@compas-tis.com

Tél. : 02 51 80 69 80



www.lecompas.fr

Expert des politiques sociales dans les territoires

Le Compas se développe depuis plus de 30 ans grâce à son savoir-faire reconnu, ses outils et méthodes continuellement renouvelés, ses valeurs humaines, son réseau et ses partenariats bien ciblés.

Nos engagements

- > Contribuer au mieux-vivre des habitants et mettre en évidence les besoins invisibles.
- > Capitaliser les connaissances et les questionnements pour éclairer les enjeux sociaux.
- > Tisser une relation de confiance pour construire ensemble les politiques de demain.